

Année
2019
2020



Métiers des SERVICES AUX PERSONNES et du DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

De nombreux métiers des services sont ouverts à ceux qui veulent privilégier la relation à la personne et participer au développement et à l'animation des territoires.

La qualité des formations des services aux personnes et aux territoires d'une part, et des formations d'animation et de développement des territoires d'autre part, ouvrent à une diversité de métiers répondant aux projets professionnels de nombreux jeunes et adultes aujourd'hui. Qualité de vie, métiers où l'humain est au cœur du quotidien, préservation du patrimoine, valorisation des territoires ruraux... sont autant de motivations pour ceux qui font ce choix professionnel.

Les métiers des services à la personne s'adressent à celles et ceux qui disposent d'un bon équilibre personnel et de qualités humaines. Il leur faut faire preuve de maîtrise de soi, de disponibilité, d'écoute et d'efficacité.

Les métiers du développement et de l'animation du territoire demandent, quant à eux, de disposer d'un très bon sens du contact et de l'accueil, d'un esprit d'initiative et d'un grand sens de l'organisation.

Les établissements de la filière Services aux personnes et aux territoires du réseau CNEAP vous offrent de vrais atouts pour réussir votre formation en alliant théorie et pratique grâce aux nombreux stages mais également grâce aux ateliers pédagogiques et structures mis en place au sein même des établissements (Crèche d'application, Magasin école, partenariats avec les maisons de retraite et EPHAD).

Venez nous rencontrer, nous avons la formation qui répondra à votre projet professionnel !

Les métiers

- Éducateur de jeunes enfants
- Assistante maternelle
- Employé familial
- Auxiliaire de vie
- Aide-soignant
- Infirmier
- Technicien de l'intervention sociale et familiale
- Moniteur éducateur
- Éducateur spécialisé
- Cuisinier
- Gérant d'hôtellerie de plein air
- animateur nature
- animateur de centre culturel / de centre de loisirs
- Agent d'accueil en office de tourisme
- Gestionnaire de structure de développement local...

Orientation

APRÈS LA 5^e OU LA 4^e

Vous entrez en 4^e ou en 3^e de l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret avant de continuer dans la voie générale, technologique ou professionnelle.

APRÈS LA 3^e

CAP agricole

- > Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural
- Seconde Professionnelle
- > Services Aux Personnes et Aux Territoires
- Seconde Générale et Technologique

APRÈS LA SECONDE

Bac Technologique

- > Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)

Bac Général

Bac Professionnel

- > Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

APRÈS LE BAC

BTS agricole

- > Développement, Animation des Territoires Ruraux (DATR)

APRÈS LE BTS

Licence Professionnelle*

APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE*

*Voir au verso

